

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le 22 février, le Conseil Municipal légalement élu et convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Sainte- Anne de Tostes, sous la présidence de Patrice PHILIPPE, Maire.

Ouverture de séance : 20 heures 30

Etaient présents : Patrice PHILIPPE, Nicole LABICHE, Jean-Félix WAWRZYNIAK, Marie-Josée DUË, Stéphane ROUSÉ, Claire BAGLAN, Fabrice AUTECHAUD, Jacques VIEL, Marianne JACQUES, LAGOUANELLE Fabrice, Christophe BILOE, Orlane MAILLARD, Jean-Daniel LOMENEDE, Noémie WEZEL, Marie-Claude SASSINE, Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE.

Madame Gipsy LACAILLE a donné pouvoir à Madame Orlane MAILLARD

Madame Orlane MAILLARD a été nommée secrétaire de séance.

Informations du maire :

Notification aux élus du nouveau tableau des adjoints et du conseil municipal suite à la démission de Mme LABICHE de son poste d'Adjointe.

Informations complémentaires sur la restauration scolaire et notamment le reproche fait au précédent CM de ne pas avoir explorer la piste d'une restauration scolaire par la cuisine centrale d'Alizay.

Travail d'élagage sur Ecrosville avec blocage route.

Elagage devant l'église cette semaine du 23 au 25 février et identification d'habitants pouvant récupérer le bois.

Les questions de l'équipe minoritaire étant arrivées hors de délais, les réponses seront apportées au prochain conseil municipal.

Vote des PV des 3 derniers conseils :

PV du CM du 12/10/20 modifié : annotations page 2 transmises par Mme SASSINE.

PV de novembre 2020 : demande d'ajout de Mme DESHAYES au sujet du RCMS car lors de ce CM Mme DESHAYES avait signalé que la fédération de football donnait 10€ par licencié et cette information n'était pas indiquée.

PV de janvier 2021 : M. LECOMTE souhaite revenir sur « l'histoire DUPUIS » et Mme SASSINE sur la cantine (page 3) mais demande si pour gagner du temps, le plus simple n'est pas des transmettre la liste des observations.

Questions de l'équipe minoritaire remontées par 2 habitants :

Un premier habitant qui s'étonne de ne pas avoir de réponse.

Un second habitant qui ne trouve pas anormal de participer à un conseil municipal au regard de la situation. Dans ce cas, est-il possible de s'adapter à la situation en proposant un conseil municipal le samedi matin (contrainte du couvre-feu).

Début des points de délibérations à 20h50 :

Point 1 : vote du compte administratif

Présentation par M. WAWRZYNIAK du compte administratif.

Section de fonctionnement	
Recettes	833 628.82 €
Dépenses	759 203.80 €
Résultat	77 425.02 €
Excédent antérieur reporté	96 990.15 €
Soit un résultat de fonctionnement	174 415.17 €
Section d'investissement	
Recettes	131 862.30 €
Dépenses	95 189.86 €
Résultat	36 672.44 €
Déficit antérieur reporté	- 51 554.12 €
Soit un résultat d'investissement	- 14881.68 €

Soit un résultat net pour l'exercice 2020 de 159 533.49 €

POUR 18 voix ; Monsieur Patrice PHILIPPE Maire n'ayant pas le droit de prendre part au vote.

Intervention de Mme LABICHE sur l'affectation du compte d'investissement

Remarque de Mme DESHAYES précisant que nous avions dit que le compte administratif était une résultante de l'équipe précédente mais que depuis le mois de juillet l'équipe majoritaire pouvait par une décision modificative en faire la modification.

Question de M. LECOMTE afin de savoir si une réunion pour le budget était prévue.

Monsieur Le Maire répond que oui

Point 2 : vote du compte de gestion

Présentation par M. WAWRZYNIAK du compte de gestion, identique au compte administratif.

Voté à l'unanimité des membres.

Point 3 : affectation du résultat

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice. Constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de fonctionnement de : 174 415.17 €**

Décide à l'unanimité des membres, l'affectation suivante du résultat de 2020 sur l'exercice 2021

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A <u>Résultat de l'exercice précédé</u> du signe + (excédent) ou - (déficit)	77 425.02 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	96 990.15 €
Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	174 415.17 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-14 881.68 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-60 139.30 €
Besoin de financement F	=D+E -75 020.98 €
AFFECTATION = C	=G+H 174 415.17 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G	75 020.98 €
2) H Report en fonctionnement R 002	99 394.19 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Voté à l'unanimité des membres.

Point 4 : choix de prestataires pour l'école

Demande de Mme SASSINE de procéder à un vote à bulletin secret sur le point 1 sachant que le sujet est double :

- 1^{er} point : Etude sur le projet de la future école parmi les devis de 3 cabinets
- 2nd point : Remplacement du bâtiment temporaire servant à la classe de Mme BOGAGSZYK

N'ayant que 4 voix sur les 6 nécessaires pour le vote à bulletin secret, ce vote ne se fera pas à bulletin secret mais à main levée.

Pour le point des 3 cabinets d'étude, choix de la proximité, et ces nouvelles études correspondent mieux à la situation. Les 3 prestataires étant Ciclop, Cubik, Aura.

Question de Mme DESHAYES au sujet de l'ancienne étude réalisée par le cabinet EAD, qui est une société mixte financée en partie par le département fort de 60 ans d'expérience (ses réalisations le théâtre de l'Arsenal à Val de Reuil, des groupes scolaires). Dans leur équipe, il y a des architectes, des économistes de la construction et du bâtiment. Pourquoi refaire une étude et ne pas leur demander de réajuster.

Réponse de M. PHILIPPE : car les hypothèses de la restauration ou de la démolition/reconstruction ont été abandonnées.

Intervention de Mme LABICHE sur le fait que le département allait être plus regardant sur les projets d'école.

Intervention de M. BILOE sur le fait que le contrat d'agglo n'avait pas été signé et que l'ancienne municipalité avait certifié en conseil d'école en 2018 qu'il allait l'être.

Réponse de Mme DESHAYES sur le fait qu'elle n'était pas responsable du désaccord existant à l'époque entre M. LEHONGRE et M. LEROY, ce qui avait engendré le fait que ce contrat d'agglo n'était pas signé.

M. BILOE répond « vous nous avez menti ».

Intervention de Mme SASSINE sur le fait que le cabinet EAD avait tout ce qu'il faut contrairement aux 3 autres cabinets retenus :

Cubik : le CM du Vaudreuil a annulé une délibération où CUBIK était en groupement avec Ciclop. On ignore la raison de cette annulation.

M. VAN HULLE (CUBIK) n'est pas architecte mais effectue de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Ciclop : 8 ans d'existence et M. ROUSSELIN est ingénieur CESI et intervient comme économiste de la construction dans l'équipe de conception avec l'architecte et les ingénieurs spécialisés.

Aura : 4 ans d'existence, surtout sur maison individuelles, aucune référence en collectivités, n'a pas les compétences pour gérer le dossier.

Intervention de Mme DESHAYES : le maire d'Heudebouville est passé par la Case et Ciclop pour les études.

Intervention de M. DE LA HAYE : le problème est de faire payer 2 fois le contribuable pour 2 études.

Réponse de M. LAGOUANELLE : l'ancienne étude n'est plus valable

Intervention de Mme SASSINE sur le contenu de l'étude de faisabilité. Elle détermine les surfaces selon le référentiel de l'éducation nationale, applique 1 prix au mètre carré selon l'usage de la surface, s'il y a une demande de phasage de l'exécution du chantier en site occupé, elle conseille les zones d'implantation sur le terrain.

Ce n'est en aucun cas, un projet d'architecture déterminant la localisation exacte sur le terrain, la disposition des différents espaces et les principes constructifs.

Le Conseil Municipal a retenu le bureau d'étude CICLOP pour 15 voix contre 4 (Marie-Claude SASSINE, Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE)

2nd point :

Remplacement du bâtiment existant : 2 devis Algeco et la Yourte Française

Proposition de choisir la Yourte Française pour une acquisition de Yourte (et non une location par rapport au devis Algeco) pour une surface de 68m² à 50293€ (auquel il faudra rajouter un aménagement travaux de sanitaire et point d'eau).

Ce bâtiment (yourte), une fois la nouvelle école construite, peut être déplacé ou servir à un autre usage.

Remarque de M. LECOMTE : ce choix est plus judicieux même si c'est une somme, pour une trentaine de mois, vous êtes bons. A combien estimez-vous le coût de travaux annexes ?

Question de Mme SASSINE :

Lieu d'implantation : réponse de M. PHILIPPE, dans le prolongement de l'actuel restaurant scolaire

Qu'en pensent les institutrices : les documents et vidéos leur ont été envoyées avant les vacances pour avis et pas de nouvelle pour le moment. Nous les voyons à la rentrée.

Question de Mme LABICHE : y'a-t-il des aides ?

Réponse de M. PHILIPPE : oui, on vous demande d'ailleurs également l'autorisation* de déposer un dossier de demande de DETR.

*Remarque de la minorité : cette autorisation aurait du figurer à l'ordre du jour et être demandée en entrée de séance.

Question de Mme DESHAYES : par contre, quel en sera le délai ? Réponse de M. PHILIPPE : avant les vacances d'été pour que l'institutrice qui prendra ce bâtiment puisse faire tranquillement sa transition de classe pendant les congés d'été.

Et pour l'ancien Algeco : l'agglo va venir voir si elle veut le récupérer (en fonction de son état) pour le centre aéré et centraliser tous les enfants sur Montaure (pour éviter l'utilisation de la salle de Tostes).

Remarque de Mme DESHAYES : c'est dommage par contre qu'il n'y ait qu'un seul devis pour la yourte.

Réponse de M. PHILIPPE sur le fait qu'il s'agisse du prestataire le plus ancien et le plus reconnu dans ce domaine.

Voté à l'unanimité des membres.

Point 5 : adhésion au groupement de commandes télécommunications

Monsieur Philippe Maire indique que la Communauté d'agglomération Seine-Eure souhaite lancer prochainement une consultation relative aux prestations de télécommunication (fixe, mobile et internet).

Dans un souci d'optimisation des dépenses, il a été proposé aux communes de l'Agglomération de participer à cette consultation en adhérant au groupement de commandes institué par la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

Une convention de groupement de commandes, conclue conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique, formalisera l'intervention de la Communauté d'agglomération Seine-Eure en qualité de coordonnateur du groupement de commandes ainsi que les modalités administratives, techniques et financières du groupement.

Question de Mme DESHAYES : avez-vous pris rendez-vous pour étudier la convention avant de la signer ?

Réponse de M. PHILIPPE : il ne s'agit aujourd'hui que d'une adhésion pour l'étude, nous ne sommes pas enfermés dans le marché.

Réponse de Mme DESHAYES : OK

Voté à l'unanimité des membres.

21h37, fin de la séance

Rajout de 2 questions par Mme SASSINE :

M. BEUZELIN fait remarquer que la position de retrait des vite clos doit être au moins de la hauteur de ceux-ci ainsi que la pose des pieds en quinconce pour éviter un risque de chute sur la chaussée. Il précise que la mise en place d'un arrêté du Maire a pour but d'avoir pour la mairie un recours en cas de vandalisme, elle pourra alors prétendre à éventuellement déposer plainte contre X.

Il demande que le jardin soit entretenu au moins 3 fois par an pour arrêter la prolifération des rats et autres nuisibles dans les propriétés voisine.

Il réitère sa demande de pouvoir assister au CM comme le font d'autres communes

Remarque de M. LECOMTE sur un devis où il est fait mention de l'école VIARD et non pas Jean & Marguerite VIARD compte tenu du respect que nous devons à ces personnes.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Patrice PHILIPPE, maire	Jean-Félix WAWZRYNIAK 1 ^{er} adjoint au maire	Marie-Josée DUË 2 ^{ème} adjointe au maire
Stéphane ROUSE 3 ^{ème} adjoint au maire	Claire BAGLAN 4 ^{ème} adjointe au maire	Fabrice AUTECHAUD maire délégué de TOSTES
Jacques VIEL	Nicole LABICHE	Marianne JACQUES
Fabrice LAGOUANELLE	Christophe BILOE	Orlane MAILLARD
Gipsy LACAILLE (absent)	Jean-Daniel LOMENEDE	Noémie WEZEL
Marie-Claude SASSINE	Hubert de la HAYE	Maryannick DESHAYES
Thierry LECOMTE		